



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
LAC D'AIGUEBELETTE

## TAXE DE SEJOUR 2020

Palaces	4.40 €
Hôtel de tourisme 5*, résidence de tourisme 5*, meublé de tourisme 5*	3.30 €
Hôtel de tourisme 4*, résidence de tourisme 4*, meublé de tourisme 4*	2.53 €
Hôtel de tourisme 3*, résidence de tourisme 3*, meublé de tourisme 3*	1.65 €
Hôtel de tourisme 2*, résidence de tourisme 2*, meublé de tourisme 2*, village de vacances 4 et 5*	0.99 €
Hôtel de tourisme 1*, résidence de tourisme 1*, meublé de tourisme 1*, village de vacances 1,2 et 3*, chambre d'hôtes	0.88 €
Hôtel et résidence de tourisme sans classement ou en attente de classement	5.50%
Meublé de tourisme, hébergements assimilés et tout hébergement sans classement ou en attente de classement à l'exception des hébergements de plein air	5.50%
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24	0.66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0.22 €